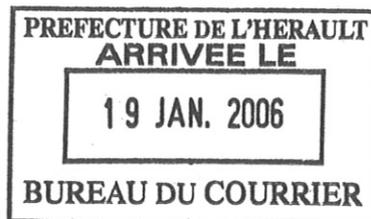




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 24
 Votants : 27
 Date de la convocation : 10 janvier 2006



N°6

L'an deux mille six et le seize du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRESENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, NGYUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. FEVRIER, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de Mme ROMERO
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 M. BOUSQUEL en faveur de Mme PETARD

ABSENTS : Mme GARCIA, M. ALBARIT

CENTRE VILLE – demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur COMBE

L'un des axes prioritaires de la politique municipale en matière d'urbanisme, est la création d'un véritable « CENTRE-VILLE », qui regrouperait autour d'une place centrale :

- de forts pôles d'attractivité (Hôtel de ville, bibliothèque, groupe scolaire)
- des commerces
- des logements.

Cette évolution indispensable ne pouvait être envisagée qu'après la réalisation d'opérations préalables qui sont, aujourd'hui, toutes terminées où en passe de l'être :

- Réhabilitation des allées de l'Europe
- Restructuration du groupe scolaire des Garrigues
- Construction d'un nouvel hôtel de ville

Aussi est-il proposé au conseil municipal de poursuivre ce programme par la réalisation du maillon le plus important, qui permettra de faire vivre ce centre ville : la place centrale.

Le devis estimatif des travaux s'élèvent à 1 203 625.75 € TTC, se décomposant comme suit :

- Travaux de V.R.D : 1 076 440.66 € TTC
- Travaux de Fontainerie : 87 625 € TTC
- Mobilier urbain : 39 560 .09 € TTC

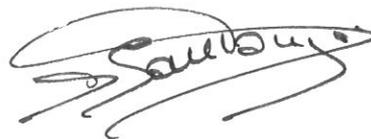
Il est proposé au conseil municipal, pour le financement de cette opération :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional
- De solliciter l'aide du Conseil Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sauloy', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ...19/03/2006...
et publication
le ...19/03/2006...